

AR Prefecture

063-216303537-20250117-2025_01_04-DE
Reçu le 21/01/2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -cinq, le 17 janvier à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	09	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	02	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 13 janvier 2025 Date d'affichage : 13 janvier 2025

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absent excusés : BLANCHARD Pierre, ROMEAS Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 04 - 2025

Objet : achat bâtiments BOUILLOUX

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la situation des bâtiments appartenant à M. BOUILLOUX Joël, 4 rue du Marché aux Chèvres qui n'offrent plus en raison de leur mauvais état les garanties nécessaires à la sécurité, notamment pour le voisinage ; qu'en effet les toitures se sont effondrées, et qu'il y a urgence de faire cesser de façon effective et durable ce péril. Malgré une mise en demeure auprès de son curateur Mme Elisabeth ROBBE, demeurant 148 avenue de la Gare, 84420 PIOLENC, en 2023, la situation est restée inchangée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de ces bâtiments par la commune pour la somme de 4 000.00 euros frais de notaire compris, à sa charge faire procéder à la démolition de la structure, la réalisation des protections pour les habitations avoisinantes, le tri et l'évacuation des déchets contenus dans les bâtiments.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de ces bâtiments au prix de 4 000.00 € frais de notaire compris
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2025,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 20 janvier 2025
et publication ou notification du 20 janvier 2025

Le Maire
Chantal DESGEORGES

